

## ► Réforme des retraites



Le 16 février dernier, les mobilisations contre la réforme des retraites se sont tenues à Mayenne et Château Gontier. C'est une première pour notre département.

Cela a permis à tous ceux qui ne pouvaient se déplacer jusqu'à Laval de faire entendre leurs voix sur cette réforme injuste et brutale.

Le temps de « concertation » dans l'hémicycle est maintenant terminé. Les sénateurs doivent à leur tour travailler sur ce projet de loi.

Il nous faut donc maintenir notre action.

Vous avez entendu via les médias, une demande de la part de l'intersyndicale qui ne faiblit pas, un blocage de **tous les secteurs** le 7 mars prochain.

Le rendez-vous se fera au rond point de Lactalis à LAVAL à 11h. vous retrouverez le circuit sur le site de la [CFDT53](https://www.cfdt53.fr).

**La mobilisation de tous est nécessaire.**

**Nous comptons sur vous.**

## ► Protocole d'accord signé le 10 février 2023

Comme vous avez pu le voir sous intranet, nous avons signé un protocole de dialogue social validant les grandes thématiques pour le mandat des représentants du personnel. Tous les points qu'il regroupe devront donc être mis en place avant fin 2026.

- **La revalorisation des montants de l'IFSE** : c'est une revendication que nous avons faites dès mars 2022. Il a donc fallu une année et une manifestation pour que des négociations puissent être entamées.  
La révision de l'IFSE avec sa mise en application au premier semestre, n'exclut en rien, les demandes que nous avons fait concernant la révision du positionnement de certains métiers dans les grilles. Nous réaffirmons notre volonté que ce travail se réalise également au cours de ce premier semestre.
- **La mise en place de la Protection Sociale Complémentaire** : depuis janvier 2019, bon nombre d'agents ont souscrit au contrat de groupe concernant la prévoyance. En fin d'année dernière, les conditions de couvertures se sont grandement dégradées. Le temps de réflexion étant trop court pour trouver une solution de rechange, une solution alternative a été trouvée. Cela a permis de maintenir une couverture pour ceux qui en aurait besoin. Il s'agit cette année de repartir sur une solution plus pérenne.

Pour le volet santé, nous avons réaffirmé notre demande de contrat de groupe tout comme la prévoyance, qui permet aux plus fragiles d'entre nous de souscrire à ces contrats sans plus value dûe à leur problématique de santé.

Un questionnaire devrait voir le jour rapidement pour bien cerner vos attentes.

- **Participation de l'employeur au frais de restauration et titre restaurant** : elle passera de 1.92 à 2.50 € pour les repas pris dans les FJT ou au RIA pour les agents ayant un **indice brut inférieur ou égal à 638**. Si ce taux ne saurait nous satisfaire au vue de l'inflation galopante et de l'offre de restauration sur le département, c'est un premier petit pas. Tous ne peuvent en profiter, aussi nous attendons avec impatience 2024 au plus tard pour entamer les négociations autour des titres restaurants pour qu'une équité de traitement se mette en place.
- **Nouvelle enquête autour des conditions de travail** : en 2016, une première enquête sur les conditions de travail a été faite au sein du Conseil Départemental. La pandémie et le télétravail pour certains ont changé notre rapport au travail. Nous voulons donc qu'un nouveau point sur vos attentes en termes de conditions de travail soit fait. Il aura lieu cette année. Nous comptons donc sur votre participation pour avoir un regard le plus complet possible sur cette thématique le moment voulu.
- **Instauration de jours de télétravail « flottants »** : en juin prochain, lors de la prochaine campagne de télétravail, une expérimentation de 6 jours de télétravail sera mise en place. Notre demande, qui date du début de la mise en place du télétravail, a enfin trouvé écho. Il permettra à certains d'entre vous de pouvoir en bénéficier au maximum 6 jours par an.
- **Plan d'actions « égalité femmes/hommes »** : nous devrions y travailler au cours du second semestre 2023.

## ▶ Instances paritaires du CD53 :

- ▶ Le prochain Comité Social Territorial (CST) aura lieu le 14 Avril 2023
- ▶ Voici le lien pour le compte rendu du CST du 7 Février [CR CST 7 Février](#)
- ▶ La première réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé et de Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) aura lieu le 28 Mars 2023.

Les ordres du jour de ces prochaines instances seront en ligne sur notre espace dès que nous en aurons connaissance [Intranet](#)

**Rejoindre un collectif habitué aux échanges, aux débats, c'est l'assurance d'être écouté-e, d'être entendu-e et de pouvoir agir concrètement au sein de sa collectivité ou de son service.**

Pour plus de précisions :

[cfdt@lamayenne.fr](mailto:cfdt@lamayenne.fr)

02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01



AUJOURD'HUI,  
J'ADHÈRE !